



Sommaire

- P3 Conseil Municipal du 8/10/18
- P5 Conseil Municipal du 5/11/18
- P6 Conseil Municipal du 3/12/18
- P7 Le 11 Novembre
- P8 Au revoir Jeannine et Sylviane
- P9 Nouvelle secrétaire de Mairie—Recensement de la population
- P10 La vie en rose au repas du CCAS
- P11 Les assistantes maternelles préparent Noël
- P12 Travaux salle Aurelle
- P13 Eclairage public—Zéro pesticide
- P14 Evasion gontardienne
- P15 Au pain retrouvé Association Autour du livre
- P16 Le comité des fêtes
- P18 L'amicale laïque
- P20 Mariages—Opération brioches
- P21 Des crayons pour les écoles du Népal-ANCRES
- P22 En Bref
- P23 Nouveaux habitants - Etat Civil - Agenda
- P24 Infos pratiques

Mesdames, Messieurs,

L'année 2018 se termine avec de beaux moments d'échanges mais aussi des contrariétés.

De beaux moments d'échanges qui nous ont été permis grâce au dynamisme des associations du village... Jusqu'à quand ? Ces associations ont de plus en plus de mal à maintenir un bureau suffisamment étoffé pour garder un niveau de manifestations identiques aux années précédentes ; le manque de bénévoles se fait cruellement sentir !

Ce n'est pas à l'équipe municipale que vous rendrez service en vous investissant pour votre village mais c'est pour le bien vivre de ses habitants dont vous faites partie.

Le PLU de la commune a été attaqué au Tribunal des référés de Grenoble le 27 novembre dernier. La décision qui suspend le PLU dans son intégralité, a quant à elle, été rendue la semaine suivante.

Cette décision ne remet pas en cause les huit années de travail ni le fond de notre document. La juge a estimé qu'à la vue des enjeux environnementaux de la zone Ui (zone industrielle) et de ses abords, il était nécessaire de réaliser une analyse environnementale.

Janvier 2019

bulletin municipal n°66

www.les-granges-gontardes.fr

Cette étude n'a pas été réalisée parce que les services de l'Etat qui ont été consultés à l'époque (2015) ne l'ont pas jugé nécessaire ; c'est donc une décision de l'Etat qui est remise en cause et non notre travail !

Nous faisons appel de cette décision.

La construction des logements de l'Espace du Moulin a suscité et suscite toujours un certain mécontentement d'un bon nombre d'entre vous et je vous comprends.

Oui nous avons voulu ces logements locatifs qui devaient être accompagnés d'un local commercial qui n'a finalement pas été réalisé.

L'opérateur a acquis le foncier auprès d'un privé et a ensuite initié le projet. Celui-ci a été cadré par l'architecte du département qui a imposé cette architecture !

Le permis de construire déposé était conforme au POS de la commune en vigueur. Il n'y avait donc aucune raison objective et valable pour le refuser.

Si la réalisation ne répond pas au résultat esthétique que nous aurions pu espérer pour notre village, les aménagements des espaces verts devraient diminuer cet effet de masse.

Nous avançons dans la mise aux normes de plusieurs bâtiments publics permettant de donner l'accès aux personnes à mobilité réduite. La salle des fêtes est maintenant disponible avec une entrée complètement rénovée. Nous continuerons en 2019 à investir dans ce sens.

Cette année, nous avons célébré deux départs à la retraite ;

- celui de Sylviane Alloatti, affectée à l'école en tant qu'ATSEM depuis 1985. Elle a été remplacée par Fabienne Clerget et Aurélie Gardez dès la rentrée scolaire de septembre 2018.*
- puis ce fut le départ de Jeannine Décembre, secrétaire de mairie arrivée en 2000 qui vient de laisser sa place à Amélie Fumat.*

Toutes deux ont largement contribué au développement de notre commune par leur investissement quotidien et je les en remercie.

Nous leur souhaitons de profiter pleinement de leur nouvelle vie auprès de leurs proches.

2018 vient de s'achever avec toutes ses difficultés mais aussi ses joies que l'on a souvent tendance à oublier plus rapidement. Gage que 2019 soit une année souriante, qu'elle soit remplie de santé, de joie et de bonheur pour vous et pour vos proches.

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

Nous vous invitons à assister, comme chaque année, à la cérémonie des vœux que nous organisons le 18 janvier prochain à partir de 18h00 salle des fêtes Maurice Aurelle.

Bien cordialement.

Michel APROYAN

Maire



Compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2018

Budget

Au titre du budget de la commune, le Conseil Municipal décide de transférer 10€ des dépenses imprévues afin de permettre le paiement un surplus de taxes foncières.

Pour le budget de la commune, suite à une observation du percepteur, il est nécessaire de transférer 2 700€ prévues aux subventions aux associations vers une nouvelle ligne pour le versement des subventions exceptionnelles.



Tarif de location des salles Aurelle et du Moulin

Pour répondre aux nombreuses demandes pour disposer de locaux afin d'organiser diverses manifestations, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la salle des fêtes « Foyer Maurice Aurelle », et de la salle dite « du Moulin » pour l'année 2019-2020.

Salle Aurelle :

Le week-end (remise des clés le vendredi et restitution le lundi) les tarifs sont fixés comme suit :

- Familles domiciliées dans la commune : 170€
- Familles et Sociétés non domiciliées dans la commune : 450€
- Associations et Sociétés Communales :
 - Pour l'assemblée générale et 2 locations : 50€ par utilisation
 - Au-delà de la 3ème location : 100€

La journée en semaine :

- Familles domiciliées dans la commune : 105€
- Familles et Sociétés non domiciliées dans la commune : 210€
- Manifestation exceptionnelle par des associations et sociétés non domiciliées dans la commune mais ayant une activité sur le village (Cyclotourisme pierrelattins) : 105€

Pour les associations souhaitant utiliser régulièrement la salle, une convention fixera les conditions d'utilisations.

Les Sociétés des Anciens Combattants, la FNACA et l'ASRGG bénéficient des mêmes conditions de location que les associations locales.

Salle Le Moulin

Week-ends (remise des clés le vendredi et restitution le lundi) :

- Association communale, intercommunale ou ayant une activité dans la commune hors convention spécifique : GRATUIT
- Toute autre demande : 100€

La journée en semaine (remise des clés le lundi matin au plus tôt et restitution le vendredi après-midi au plus tard) :

- Association communale, intercommunale ou ayant une activité dans la commune hors convention spécifique : GRATUIT
- Toute autre demande : 50€

La Vie du Conseil



Eau et Assainissement : Dysfonctionnement de compteur.

Suite au dysfonctionnement du compteur d'eau d'une administrée, il est nécessaire de réaliser une régularisation sur sa facture initiale. Une écriture comptable permettra d'émettre une nouvelle facture diminuée de 378,62€.

Photocopieur : Proposition d'un nouveau contrat (Société C'PRO).

La Commune est liée par contrat avec la Société C'PRO, pour la location et l'entretien des photocopieurs installés en mairie, à l'école et à la Poste. Cette prestation s'élève actuellement à 2 538€ TTC par trimestre. Il convient de réévaluer les besoins et d'en renégocier le coût. Après négociation, la Société C'PRO propose un contrat intégral comprenant un matériel neuf, garanti 5 ans pièces et main d'œuvre, les interventions de maintenance, la fourniture des consommables excepté papier et agrafes, prêt de copieur de substitution en cas de panne totale supérieur à 48h, pour un coût trimestriel de 1 792€ TTC, soit un gain de 790€.

Création d'un poste d'adjoint administratif.

Suite au départ à la retraite d'une secrétaire de mairie au 31 décembre 2018 occupant un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, l'équipe municipale a recruté un agent adjoint administratif simple. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif pour un emploi à temps complet à compter du 01^{er} novembre 2018. Les crédits avaient été anticipés et inscrits au budget 2018 de la commune.

Modification du temps de travail de deux postes d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal diminue le temps de travail de 02h00 par semaine d'un agent communal suite à sa demande pour convenance personnelle. La charge de travail restant identique, le conseil municipal augmente le temps de travail de 02h00 par semaine d'un autre agent communal.

P.L.U. : Instauration du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.).

Le Conseil Municipal décide l'instauration du droit de préemption urbain dans le cadre du P.L.U. validé lors du dernier conseil municipal.

Le code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes, dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé, d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser, telles qu'elles sont définies par ce plan.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis dans le code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement.



La Vie du Conseil

Avenant n°01 au contrat d'étude pour la finalisation du P.L.U.

L'instruction du P.L.U. a nécessité la réalisation de tâches supplémentaires non prévues dans le contrat initial relatif à la procédure d'élaboration du PLU et à la finalisation du document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°01 transmis par le cabinet Mériaux. Le montant T.T.C. de la prestation passe de 22 395,10€ à 26 520,10€.



Demande de subvention pour la mise en conformité électriques des bâtiments communaux.

Chaque année un organisme de contrôle passe dans tous les bâtiments publics afin de contrôler la conformité des installations électriques. C'est une obligation réglementaire.

A l'issue de cette visite, l'organisme établit un rapport, installation par installation, dans lequel toutes les non-conformités réglementaires sont notées. La majeure partie d'entre elles est due à l'évolution constante des normes, sans risques pour les usagers.

En cas de danger, les travaux de mise en conformité sont réalisés

dans les plus brefs délais.

Une estimation des coûts a été faite pour environ 8 452€ H.T. Une consultation de plusieurs fournisseurs est en cours ; il conviendra ultérieurement de retenir la meilleure offre.

Le Conseil Municipal sollicite le département de la Drôme dans le cadre de la dotation cantonale et l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.) pour obtenir des subventions.

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2018

Budget.

Afin d'équilibrer les lignes budgétaires de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide de les réajuster. Ceci, étant dû à une observation du percepteur que le mandatement des factures de travaux terminés s'effectue au chapitre 21 et non au chapitre 23 pour des raisons purement comptables.

Centre Aéré Le Val des Nymphes : Cahier des charges 2019.

La commission intercommunale de Pierrelatte, St Paul trois Châteaux, La Garde Adhémar et Les Granges Gontardes s'est réunie afin de définir le cahier des charges du centre aéré pour l'année 2019. Ce centre aéré accueille les enfants âgés de 6 à 14 ans. A cette occasion, le bilan financier a été présenté. Les enfants de la commune ont totalisé 62 journées au centre aéré du Val des Nymphes, soit une participation pour la commune de 2 005,39€.

La Vie du Conseil

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

C.C.D.S.P. : rapport d'activité 2017.

Le rapport d'activité 2017 réalisé par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a été présenté par le Maire. Il est mis à disposition en mairie pour consultation. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

S.I.C.E.C. : retrait de la Communauté de Commune de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan (C.C.E.P.P.G.) du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil (S.I.C.E.C.) et modification des statuts.

Les communes membres de la C.C.E.P.P.G. ont souhaité sortir du syndicat gérant la fourrière animale située à Pierrelatte (S.I.C.E.C.). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce retrait et approuve les nouveaux statuts du S.I.C.E.C qui deviendra Syndicat Intercommunal de Fourrière Animalière (S.I.F.A).

Refuge de l'espoir : Demande de subvention 2019.

L'association « le refuge de l'espoir » sollicite une subvention pour un montant de 3 000€ pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le versement de cette subvention.



Agent recenseur : Création du poste du 7 janvier 2019 au 18 février 2019.

Le dernier recensement de notre commune a eu lieu en 2014. Le prochain recensement se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Il convient de créer un poste d'agent recenseur. Considérant la période de formation de cet agent et des tâches à

accomplir à l'issue de ce recensement, l'agent sera recruté par arrêté municipal pour la période du 7 janvier 2019 au 18 février 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du poste d'agent recenseur temporaire.

LE 11 NOVEMBRE 2018 CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Tout le village s'était mobilisé pour honorer « les morts pour la France » de la guerre de 1914/1918 qui fût une véritable « boucherie ».

Le village de Les Granges-Gontardes a déploré la mort de 8 de ses jeunes, âgés de 21 à 34 ans, 5 morts au combat (dont 3 disparus) et 3 autres des suites de leurs blessures :

Antoine ABRAM, Arthur RIEU, Raoul PALMIER, Casimir MIARRE, Marius BOUDON, Jules VALENTIN, Honoré PERRIER, Célestin ROUSTANT.



Les enfants de l'école ont largement participé avec l'aide de leurs instituteurs et notamment la classe de des CE2/CM1/CM2 de M. Sébastien GROSJEAN.

Trois d'entre-eux ont lu l'annonce officielle du Ministère des Armées et tous ont chanté une Marseillaise de la paix « preuve de notre union ».

Cérémonie très émouvante, M. le Maire Michel APROYAN, avait même les larmes aux yeux lors des remerciements pour cette grande participation de nos jeunes.

LA RELEVÉ DE LA MEMOIRE EST ASSUREE !

Notons aussi l'intervention du cercle de Généalogie de Pierrelatte dans la classe des grands pour les initier à la recherche sur internet, soit de nos héros de la guerre soit des ancêtres de leur propre famille.

Les enfants de cette classe ont également visités à l'exposition de Donzère « A nos poilus » le vendredi 9 novembre. Ils ont été très intéressés par l'exposition en 3D et par les différentes scénettes exposées.

Le SOUVENIR FRANÇAIS, Comité de Donzère/Les Granges-Gontardes, remercie les deux municipalités pour leurs participations actives et financières, le cercle de généalogie de Pierrelatte et aussi Sébastien Grosjean qui a contribué à la motivation de nos écoliers.

Au revoir Jeannine et Sylviane



Jeudi 13 décembre s'est tenue une émouvante cérémonie à la mairie. Nous avons honoré Jeannine DECEMBRE et Sylviane ALLOATTI pour leur départ en retraite. Ce sont deux piliers de la commune qui nous quittent pratiquement en même temps. Par leur présence et leur travail, elles auront marqué la vie de la commune dans leur domaine ; que ce soit au secrétariat pour Jeannine ou à l'école pour Sissi, surnom de Sylviane pour la grande majorité des personnes et surtout des enfants.

Jeannine est arrivée au secrétariat de mairie en 2000. Elle a été recrutée par Claude AMÉ, maire à cette période. C'est donc après 18 ans passés dans la commune qu'elle nous quitte. Mais il faut aussi ajouter 25 autres années dans divers administrations : hôpital d'Orléans, mairie de Paris, départements des Hauts de Seine, du Rhône et du SDIS de l'AIN), soit une carrière de 43 années. Aux Granges Gontardes, elle a su accompagner tous les changements, qu'ils soient dus aux méthodes de travail avec l'informatisation, à la réglementation avec le renforcement des contraintes légales ou exigences de plus en plus fortes de tout un chacun.

Sissi a été embauchée à l'école en 1985 par Georges MATHIEU, le maire de cette époque, comme ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles). Après avoir travaillé plus de 10 ans pour différentes entreprises privées, elle est restée 33 ans aux services des enfants. Elle a accompagné ainsi plusieurs générations de Gontardiennes et de Gontardiens. Chacun retiendra sa douceur et sa discrétion, mais aussi son dynamisme pour assister les différents maîtres d'école qui se sont succédés. Toujours à l'écoute des enfants même lorsqu'ils avaient quitté la maternelle, Sissi restait la confidente. Et maintenant le lien n'est pas encore complètement coupé puisque c'est elle qui emmène ses petits enfants à l'école de la commune.

Nous souhaitons à Jeannine et Sylviane, une douce retraite auprès de leur famille et amis. Elles ont maintenant bien mérité de s'occuper d'elles et de leurs proches après plus de 43 ans au service des collectivités.



Nouvelle secrétaire de mairie

Le 02 novembre 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir Amélie FUMAT, la nouvelle secrétaire de mairie. Elle remplace Jeannine DECEMBRE qui est partie à la retraite le 31 décembre 2018. Elle fera désormais équipe avec Céline PECCOLO.

Amélie a pu pendant 5 semaines se familiariser avec les activités du secrétariat lors de la passation des consignes et des dossiers avec Jeannine.

Amélie occupait déjà un poste de secrétaire à temps partiel à la mairie de Montclar-sur-Gervanne (près de Crest) et elle était secrétaire du syndicat des écoles SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Clionsclat-Mirmande.

Les horaires de mairie restent inchangés et c'est avec plaisir qu'elle vous accueillera pour répondre à toutes vos questions ou demandes.

Nous lui souhaitons une bonne intégration dans la vie de la commune et espérons que vous lui ferez un bon accueil.

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera dans notre commune en janvier et février 2019.

Notre agent recenseur **Madame Alexandra HUYSMANS** se présentera chez vous entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2019. Elle vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours.

Alexandra vous proposera de le faire sur internet. Elle vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne sur

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement par internet, c'est plus pratique et plus rapide.



Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pouvez toutefois utiliser des questionnaires papier qu'Alexandra viendra récupérer.

A quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. **De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Information boîtes aux lettres

Vous allez recevoir ou vous avez reçu une information sur le recensement dans votre boîte aux lettres.

Nous vous remercions de votre participation

La vie en rose au repas du CCAS



Le rendez-vous du repas annuel organisé dans le cadre de la semaine bleue a été donné dans la salle Maurice Aurelle transformée pour l'occasion en grand parc floral.

C'est le thème des fleurs qui a été choisi par les membres du CCAS.

Une cinquantaine de personnes a répondu présent pour partager ce moment de convivialité. Véronique a encore cette année débordé de créativité pour faire vivre la vie en

rose au milieu de ce jardin éphémère mais extraordinaire comme aimait à le chanter Charles Trenet.

Didier et Valérie, nos traiteurs, ont suivi le code en régaland leurs convives avec un repas fleuri.

Afin que tous nos Messieurs puissent continuer à compter fleurettes à ces dames, une animation dansante a permis de terminer la journée avant que chacun reparte la rose à la boutonnière.



Les assistantes maternelles préparent Noël



Sept assistantes maternelles en activité aux Granges Gontardes peuvent, quand elles le souhaitent, profiter des animations proposées par le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) de Donzère. Des ateliers et des rencontres avec les parents, sont également proposés sur notre commune plusieurs fois par an, par Geneviève Arnaud et Sylvie Galissard, animatrices du RAM.

Le mardi 27 novembre, un atelier sur le thème de Noël était proposé et les bambins ont pu confectionner avec leur nounous, un père Noël.

RAM - Permanences à Donzère

Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi : de 13h30 à 17h

Contact : 06 19 15 22 55
Relais.assistantes.maternelles@donzere.net

Travaux d'aménagement PMR de la salle Aurelle

Nous avons demandé en 2017, l'approbation de notre agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux sur une durée de 6 ans.

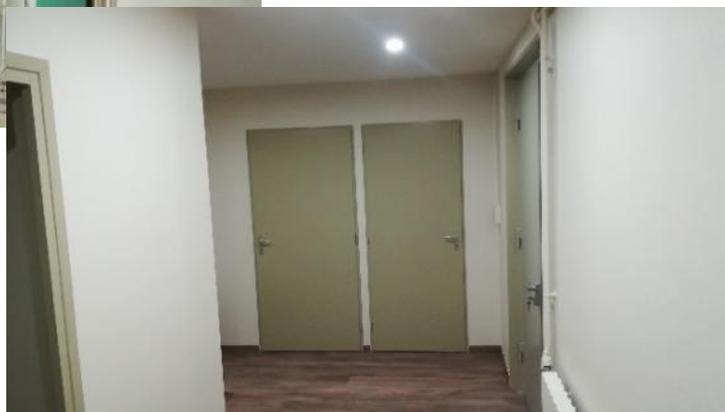
La salle Aurelle est le premier bâtiment que nous mettons en travaux pour l'accessibilité. Les travaux consistent à la création d'une rampe d'accès, la mise aux normes PMR de la porte extérieure et de la porte intérieure, la création d'un WC handicapé.

Nous avons profité de ses travaux pour effectuer le remplacement des WC actuels par des WC suspendus, la création d'un faux plafond, de placards, modification des luminaires, isolation des combles, changement du sol, la remise en peinture des sanitaires et du hall d'entrée et réfection de la façade. La place de stationnement PMR sera tracée avec la réfection du parking en 2019.



Démolition du hall d'entrée

Hall d'entrée après travaux



Création du WC pour personnes handicapées





Eclairage public : premier bilan de l'extinction nocturne

Au cours de la démarche d'optimisation des créneaux de fonctionnement de l'éclairage public, nous vous avons indiqué que nous ferions un premier bilan en cours d'année.

Pour rappel, depuis février 2018, il a été mis en place l'extinction nocturne sur l'ensemble du patrimoine de l'éclairage public de la commune. Les créneaux d'extinction sont de minuit à 5h tous les jours, hormis en été (de mi-Juin à mi-Septembre) où les horaires changent uniquement le vendredi et samedi (de 2h à 5h).

Les premières estimations, sur la base des données de Septembre 2018 à Juillet 2018, montrent une baisse significative (plus de 40%) de la consommation moyenne électrique mensuelle.

En 2019, zéro pesticide

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent, en voici quelques unes :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.





Évasion Gontardienne



Cette association, ouverte à tous les retraités, quel que soit leur âge, a repris ses activités chaque jeudi de 14 heures à 17 heures à la salle du Moulin : jeu de cartes (tarot et belotte), de société, marche pour les amateurs... le tout clôturé par un goûter convivial quelquefois offert par les adhérents pour marquer leur anniversaire.

L'assemblée générale du 12 octobre dernier n'a pas modifié le montant de la cotisation : 10€ par an et par adhérent.

Le 16 novembre dernier, une quinzaine d'adhérents aidés par des amis ont cueilli les fruits des oliviers situés sur les places du village que la municipalité nous avait proposé de ramasser. L'huile ainsi produite sera distribuée entre tous les adhérents.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre le jeudi après midi, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour tout renseignements : tél 06 84 86 97 25 ou messagerie :
lesdaniels.vincent@gmail.com.

L'association « Au pain retrouvé » en sommeil mais aussi en veille

Vendredi 16 novembre, s'est tenue l'assemblée générale de l'association. Avec l'arrêt du dépôt de pain cet été, les quelques membres présents ont décidé de mettre l'association en sommeil dans l'attente d'une éventuelle réouverture. Un bureau a malgré tout été réélu et les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à adhérer gratuitement pour montrer leur intérêt à retrouver un boulanger. Comme indiqué lors de l'assemblée générale, avec la mairie nous continuons les recherches. Actuellement, nous sommes en discussion avec un porteur de projet et l'association qui a mené l'étude commencé en début 2018.

Pour tout renseignement ou renouvellement de votre adhésion gratuite, vous pouvez contacter les membres du bureau :

Didier Soulaigre : président
Marcelle Scorzoglio : secrétaire
Jean Pierre Piet : trésorier
Evelyne Foulhoux : membre
Jacques Brun : membre





Association « *Autour du livre* »
Rue des Ecoles
26290 LES GRANGES GONTARDES

Association Autour du livre

2019 est une année nouvelle pour laquelle, l'équipe de la bibliothèque des Granges Gontardes, vous adresse ses meilleurs vœux, pour vous et vos proches et nous souhaitons pouvoir vous rencontrer pour vous faire profiter des livres que nous proposons.

ASSEMBLEE GENERALE :

Elle s'est déroulée vendredi 30 novembre, salle du Moulin, en présence de Conseillers Municipaux et de lecteurs.

LIVRES JEUNESSES :

Suite aux animations avec l'école, le vendredi, une fois par mois, nous avons prêté 1012 livres à vos enfants.

LIVRES ADULTES :

Nous disposons d'un total de 2126 livres (dont 1700 en fond propre) et 426 livres (prêt annuel de la médiathèque de Nyons) auxquels nous pouvons ajouter les demandes particulières faites par les adhérents, pour des ouvrages que nous ne possédons pas. Vous trouverez, pour les ADULTES et les ENFANTS : romans, policiers, S.F. et fantasy, documentaires, BD, albums jeunesse et contes.

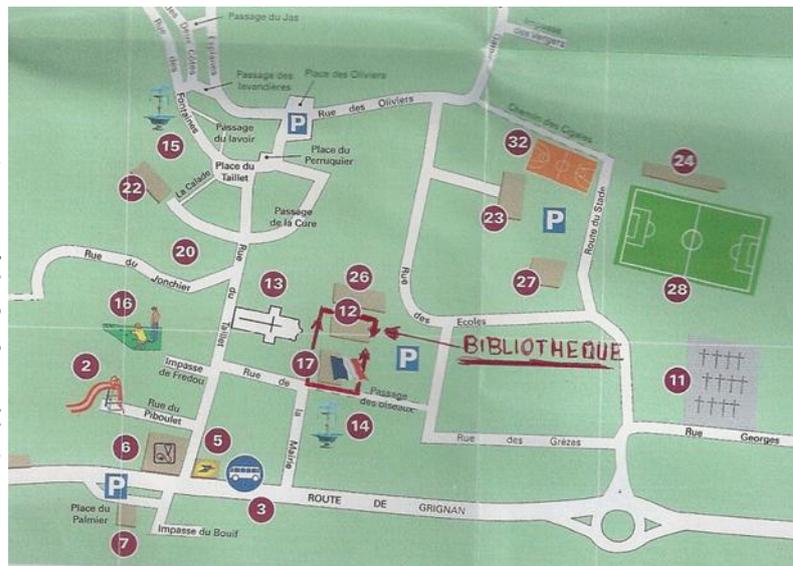
HORAIRES

DE LA BIBLIOTHEQUE :

Mardi de 16h à 18h - Mercredi de 10h à 12h - Jeudi de 16h à 18h30.

COTISATION : le montant de 5€ annuel reste inchangé pour les adultes et gratuits pour les moins de 18 ans.

La cotisation ouvre droit au prêt de 3 livres pour une durée de 4 semaines.



PLAN : Rue des Ecoles près du stade et derrière la Mairie.

Au plaisir de vous voir . Bonne année

L'équipe de la bibliothèque

L'automne du comité des fêtes



Après un été bien chargé, l'automne fut plus calme pour les membres du comité des fêtes.

Il y a eu uniquement l'organisation du vide grenier le 16 septembre. La météo estivale a permis de faire le plein d'exposants sur le champ de Mars, le terrain de pétanque, le parking de l'école et la rue de la mairie. Des demandes d'emplacement ont même été refusées. Ce sont 55 exposants dont 24 des Granges Gontardes qui ont proposé une large palette d'objets, vêtements, livres, bibelots et autres produits à la vente.

Le matin, de nombreux acheteurs sont venus faire les bonnes affaires dès l'ouverture des coffres ou des cartons. L'après-midi, ce sont plus des badauds ou des promeneurs qui sont venus dénicher un « petit trésor » ou faire une affaire avec l'achat d'articles qui ainsi retrouvent une seconde vie.

A la fin de la journée, tous, exposants et organisateurs, étaient satisfaits de la journée. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine (probablement sous l'égide de l'Amicale Laïque).

C'est ainsi que la saison des manifestations organisées par le comité des fêtes s'est terminée, car suite à l'indisponibilité de la salle des fêtes et de l'absence d'enthousiasme pour cette animation de la part de l'ensemble des membres du comité que la soirée d'Halloween n'a pas été organisée.

L'assemblée générale

Le 16 novembre s'est tenue l'assemblée générale du comité des fêtes. C'était l'occasion de revenir sur les différentes manifestations de l'année et d'en faire le bilan.

En 2018, le comité a organisé 11 manifestations pour les habitants du village. La majorité des manifestations a rencontré un beau succès avec une forte affluence grâce à chaque

fois des conditions météorologique quasi idéales. Sur le plan financier, l'année se termine avec un budget à l'équilibre dans l'attente de la participation habituelle d'un de nos principaux partenaires.

L'assemblée générale a été aussi l'occasion de présenter les projets de l'année à venir. Devant un collectif qui s'érode au fil du temps, d'une disponibilité de chacun et d'un enthousiasme pour les différentes animations qui évoluent, un arbitrage sur le choix des animations à réaliser s'imposait à défaut de voir une implosion du groupe. A ce titre comme évoqué précédemment, le transfert du vide grenier à l'amicale est envisagé et la soirée d'Halloween est purement et simplement abandonnée en l'absence de nouveaux volontaires pour conduire l'animation de cette manifestation.

Toutes les personnes qui souhaiteraient apporter une aide ponctuelle pour les animations ci-dessus peuvent s'inscrire sur les listes qui sont mises en place à l'agence postale et à la mairie ou nous contacter par mail à :

comitefetesgrangesgontardes@orange.fr .

Nous les recontacterons ensuite pour préciser notre collaboration.

L'assemblée générale s'est conclue par le départ de trois personnes et l'entrée de deux nouvelles (Murielle Bazin et Fabienne Kobi) et la reconduite du bureau.

Puis tout s'est terminé autour d'un buffet dînatoire pour remercier toutes les personnes qui ont participées aux activités du comité.

CALENDRIER 2018/2019

Dimanche 16 décembre 2018 à 17h : chorale « Mistral chantant » de la Garde Adhémar à l'église

Vendredi 18 janvier 2019 à 18h : vœux du Maire

Samedi 09 mars 2019 : Saint Patrick

Samedi 16 mars 2019 : journée jeux

Week-end du 05/06/07 juillet 2019 : fête votive

Mi juillet à mi août 2019 : chorale du Delta dirigée par Coline Serreau à l'église

Mardi 23 juillet 2019 : cinéma de plein air

Amicale laïque De nouvelles recrues et un beau projet scolaire pour 2020

Au cours des 5 derniers mois de l'année 2018, de nombreuses actions ont été organisées par l'Amicale Laïque, **pour principalement financer une classe de découverte** en 2019-2020. Retour sur tout ceci :

- **Livraison de fournitures scolaires (été 2018)** : Partenaire «Bureau Vallée Montélimar». Opération transparente pour l'Association, c'est un service proposé aux parents qui sont beaucoup sollicités durant l'année.
- **Assemblée Générale (14/09/18)** : Assemblée peu nombreuse, équipe enseignante et Mairie représentées.
Constitution du nouveau bureau de 6 membres avec 4 nouvelles recrues :

Emmanuelle COMBET (Héloïse CP) / Présidente

Maud LEVRON (Zoé PS) / Vice-Présidente

Carole DUMAINE (Léa GS) / Trésorière

Mélanie PARÉDÈS (Clément GS) / Trésorière Adjointe

Adeline HERTZ (Emélie CP) / Secrétaire

Amélie PAÏS (Hugo GS) / Secrétaire Adjointe

Information de l'équipe enseignante : la classe de découverte initialement prévue en mai/juin 2019 doit être repoussée sur 2019-2020 faute de dates disponibles pour le séjour.

- **Vente de gâteaux confectionnés par les parents des élèves de Maternelle (12/10/2018)** : merci à Mme LEDOUX (enseignante des maternelles) et à son mari qui ont offert le verre de l'amitié, le même jour que notre vente de gâteaux, à l'occasion de leur mariage durant l'été.
- **Sacs isothermes (oct 2018)** : personnalisés avec les dessins des enfants de l'école. Sur commande.
- **Chocolats Jeff de Bruges (nov 2018)** : Sur commande. Reconduction pour Noël suite au succès rencontré par l'opération à Pâques !
- **Boîte aux lettres du Père Noël (27/11/2018-20/12/2018)** : Installée au point Poste, merci à Fabienne CLERGET et à Aurélie GARDEZ.
Merci à M. VINCENT et son épouse qui ont joué les lutins du Père Noël avec des réponses personnalisées.
- **Vente de sapins (30/11/2018 et 07/12/2018)** : pour la 5ème année consécutive. Sur commande. Bons de commande distribués aux élèves et à tous les habitants via leur boîte aux lettres. Merci aux bénévoles qui ratissent par secteur tout le village !
- **Vente de crêpes au Dôme d'Elyssas (15-16/12/2018)** : c'est la 7ème année que

l'Amicale y est présente. Ventes de crêpes sucrées et de quelques décorations. Merci à Clémentine BOMPARD et son équipe.

- **Séances de cinéma comme cadeau de Noël pour les enfants de l'école (10/12/2018) :**

Classe de Maternelle : Artur et la magie de Noël

Classe des Primaires : Dillili à Paris

- **Fête de Noël - Salle Maurice Aurelle (21/12/2018)**

Très beau spectacle et chants harmonieux ! Merci aux enseignants et bravo aux enfants. Puis **le Père Noël** a fait son entrée pour offrir à chaque élève un goûter de Noël et se prêter au jeu d'une belle séance photo avec chacun. Merci Père Noël !!!! Photos revendues au profit de la classe de découverte de 2020.

Belle tombola. Merci à tous nos partenaires et à tous ceux qui les démarchent.

Merci à tous de faire vivre d'une façon ou d'une autre notre association qui a pour simple but **de rendre heureux les enfants, en leur finançant le maximum de sorties** (scolaires ou non).

Nous présentons à chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2019.

Amicalement.

L'équipe de l'Amicale Laïque
amicalelaïque.gg@hotmail.fr



Mariages

Patrice PERDRIZET et Nadine CHAZE
mariés le 29 septembre 2018

Joël PIALLAT et Marie-Lise CORNIL
mariés le 16 juin 2018



Un grand MERCI



Mme Gisèle LEBRUN-RIEU et M. Roberto DIAZ au nom de l'ADAPEI de Pierrelatte remercient les gontardiens pour leur générosité et leur accueil lors de la vente des brioches. Le total de brioches vendues cette année est de 130, un record par rapport aux années précédentes.



Des crayons pour les écoles du Népal



Elles sont trois joggeuses du club « les pieds de la Lance » proche du village de Le Pègue à avoir pour projet de participer à une course à pieds qui se déroulera au Népal pendant une dizaine de jours durant les vacances de la Toussaint 2019.

Beaucoup de villageois des Granges Gontardes connaissent une d'entre elles puisqu'il s'agit d'Annick Ferrari, institutrice de notre école Vallon Les Fontaines.

Cette épreuve caritative a pour objectif de distribuer du matériel scolaire (crayons, feutres, cahiers, trousse...) aux élèves des écoles qu'elles traverseront lors de leurs différentes étapes.

Elles sont à la recherche de dons soit en nature soit en numéraire, ce qui leur permettra d'acheter le complément nécessaire à leur action.

N'hésitez pas à déposer vos dons à l'école si vous souhaitez les aider à participer à cette action pédagogique de solidarité.

ANCRE : une entreprise d'insertion par le travail...

Le projet de ressourcerie AXED présenté sur le précédent « Rendez-vous des Granges » est maintenant pleinement opérationnel et a déjà créé une dizaine de postes en insertion ; veuillez trouver ci dessous toutes les informations nécessaires.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter notre relais sur la commune : lesdaniels.vincent@gmail.com (tél 06 84 86 97 25)

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour vos travaux de jardinage, entretien de maison ou entreprises, garde d'enfants, assistance à la personne ... et vous rappelons que certains peuvent entraîner une réduction d'impôt.



ANCRE 2 rue Clastres
26130 Saint Paul trois Châteaux

tél. : 04 75 04 76 91
ancre@ancre.asso.fr - www.ancre.asso.fr

En bref...

Déchetteries : nouveaux horaires

		Donzère	Malataverne	St Paul 3 Châteaux	Suze la Rousse
Téléphone		06-07-85-36-17	06-86-87-74-15	04-75-96-71-66	06-18-06-64-16
Lundi	matin	8h-11h50	8h-11h50	Fermée	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Mardi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Mercredi	matin	Fermée	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	Fermée	13h-16h50	14h-18h	14h-18h
Jeudi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Vendredi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	13h-16h50	14h-18h	14h-18h
Samedi	matin	8h-11h50	8h-11h50	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Dimanche	matin	Fermée	Fermée	9h-12h	Fermée
	Après-midi	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée

Contact service déchets ménagers CCDSF : 04-75-96-06-12 et infotri@ccdsp.fr



Inscription sur les listes électorales

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué au 1^{er} janvier 2019. Il sera géré par l'Insee et la mairie qui permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur la liste jusqu'à la sixième semaine avant la date du scrutin. Pour l'année 2019, les élections Européennes auront lieu le 26 mai 2019, vous avez jusqu'au **31 mars 2019** pour vous s'inscrire.

Nouveau commerce



A partir du mardi 8 janvier et tous les mardis de 16h à 20h place du Palmier, un nouveau commerce : le CABION de Béa qui vous proposera des fruits et des légumes bio et d'autres produits de qualité.

Merci de réserver le meilleur accueil à ce commerce ambulante.

- L A
D R O
M E -

Le magazine du Conseil Départemental de la Drôme, n'est plus distribué dans les boîtes aux lettres mais disponible dans des présentoirs à l'agence postale et en Mairie.

Nouveaux habitants

*Le Rendez-vous des Granges
leur souhaite la bienvenue*

*LAMBERT Elvire
CAPELLE Aude et BLANC Fabien
DUPERIER Lise et Ariel
PONS Morgane et RADOVANOVIC Vladimir
AUBANEL Julie et Cyril
BARROS Sréphanie et QUEYREL Johan
ELMOS Aurore
THELIERE Lucie et VITRY William*

État Civil

Mariages

Joël PIALLAT et Marie-Lise CORNIL mariés le 16 juin 2018.

Nadine CHAZE et Patrice PERDRIZET mariés le 29 septembre 2018.

L'équipe municipale présente tous ses vœux de bonheur aux mariés.

Naissances

Solange CLUZE née le 15 septembre 2018 à Montélimar.

Antony THERON né le 7 octobre 2018 à Montélimar.

Mila PINET née le 3 décembre 2018 à Montélimar.

Alix LEVRON née le 9 décembre 2018 à Montélimar.

Célian HEURTEBISE né le 18 décembre 2018 à Montélimar.

L'équipe municipale présente toutes ses félicitations aux parents.

Décès

Robert TILMANT-GIRAUDINEAU décédé le 21 septembre 2018.

Jean-Claude SEMIAN décédé le 31 décembre 2018.

L'équipe municipale présente toutes ses condoléances aux familles des défunts.

Cet état civil est élaboré d'après les registres de la Mairie. Nous nous excusons auprès des habitants de la Commune de Les Granges Gontardes pour d'éventuels oublis au sujet de leurs proches. Pour faciliter la rédaction de cette rubrique, nous sommes à l'écoute de toutes informations.

agenda

**Vendredi 18 janvier
18h
Les vœux du Maire
Salle Aurelle**

**Vendredi 8 mars
Carnaval de l'école**

**Samedi 9 mars
St Patrick
Proposée par le comité des fêtes**

**Samedi 16 mars
Journée jeux
Proposée par le comité des fêtes**

**Dimanche 19 mai
Les Cyclades
Proposées par le cycloclub de
Pierrelatte**

**Dimanche 26 mai
Elections européennes**

**Vendredi 28 juin
Fête de l'école**

**5, 6, 7 juillet
Fête votive
Proposée par le comité des fêtes**

Infos - pratiques

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Les lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00

Le jeudi de 15h00 à 19h00

☎ 04 75 98 50 80 - Fax : 04 75 98 01 15

Courriel : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr

Site internet : www.les-granges-gontardes.fr

L'agence Postale Communale est ouverte au public :
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45.
Départ du courrier à 12h30 - Tél: 04.75.98.57.70

Les permanences de Monsieur le Maire

ont lieu sur rendez-vous :
le jeudi de 18h00 à 19h00

Urbanisme et travaux
Monsieur Thierry MATHIEU
sur rendez-vous



TRANSPORTS

Lignes régulières interurbaines

Sud Rhône Alpes Déplacement Drôme Ardèche (SRADDA) gère les lignes de bus régionaux.

La ligne 36, Montélimar > Nyons et retour dessert la commune des Granges Gontardes par un arrêt situé au carrefour des RD133 et RD217.

Service Marché ROUSSAS ⇄ PIERRELATTE

Circule tous les vendredis sauf jours fériés
Centre8h45 / 11h25
Logis de Berre8h48 / 11h22

*Les fiches horaires **sont disponibles en Mairie**
ou consultables sur le site de la commune :
www.les-granges-gontardes.fr
rubrique « vivre aux Granges Gontardes »*

Renseignements : SRADDA 04 75 51 89 69

TAXIS DEBARD

Transport privé, médical toutes distances. Agréé transports médicaux assis.

☎ 06 25 81 97 31

Courriel : taxis.debardc@gmail.com



ORDURES MENAGERES et TRI DES DECHETS

Les ordures ménagères et les déchets triés (emballages, verre et journaux) sont à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet. Ces points d'apport volontaires se situent :

Rue du Jonchier
Rue des Oliviers
Rue George Chouleur
Route du Logis de Berre

Pour tous renseignements, merci de contacter le service déchets de la Communauté de Commune Drôme Sud Provence : 04 75 96 06 12

Les cartons, papiers, végétaux, ferrailles, gravats, verres, huiles de vidange et bois doivent être déposés dans une des 4 déchèteries de l'intercommunalité (Donzère, Malataverne, St Paul-trois-Châteaux, Suze la Rousse). **Une carte d'accès à ces déchèteries est obligatoire. Elle est délivrée gratuitement par le secrétariat de Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**



Bibliothèque « Autour du livre »

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 16h00 à 18h30

☎ 04.75.98.01.16

MEDECINS

Docteur Christian SICCARD ☎ 04.75.98.57.47

Docteur Sylvie FABRE ☎ 04.75.98.62.71

Cabinet infirmières

Sylvie CAPUTO et Gaëlle MARCHERAT

5 bis route de Grignan—Le Moulin

Tel : 06 49 46 83 82

NUMEROS D'URGENCE

Urgence (Europe).....	112
Samu.....	15
Police.....	17
Pompiers.....	18
SICEC	04.75.91.50.30
Gendarmerie.....	04.75.51.60.06
Centre anti-poisons de Grenoble	04.76.42.42.42
E.D.F Sécurité Dépannage.....	0.810.333.321
Drogues Alcool Tabac Info Service.....	0.800.23.13.13
Violence conjugale.....	3919